



La 10e Conférence de l'UPCI demande instamment Mettre en exergue les nobles valeurs islamiques



La dixième session de la Conférence de l'UPCI a appelé à la coopération et la coordination continues entre les pays, les minorités et les communautés musulmans afin de projeter les valeurs sublimes de l'Islam à travers l'éducation, les médias et les activités culturelles pour mettre fin aux actes de propagation de la violence et de l'extrémisme et, de traiter les causes profondes de ces phénomènes. Istanbul, République de Turquie a accueilli les travaux de cette Conférence les 28-29 Rabi Thani 1436H, correspondant à 21-22 Janvier 2015.

La Conférence a également exhorté tous les États, les partis politiques et les institutions à prendre une position ferme contre l'intolérance, l'islamophobie et la xénophobie, à éviter les stéréotypes négatifs de l'islam, à mettre en œuvre des programmes approfondis pour promouvoir la compréhension et le respect mutuel. La Conférence a déclaré la volonté collective de faire face à toutes les formes et manifestations de terrorisme en renforçant la coopération bilatérale et multilatérale.

Voir p.8

Editorial



Cher lecteur,

Dans la société contemporaine, le dialogue est un concept considérablement signifiant vu les tensions, les actes terroristes et l'extrémisme violent qui envahissent plusieurs régions dans le Monde. Le dialogue signifie la reconnaissance d'autrui, la volonté d'entendre ses opinions, respecter ses systèmes de croyance, de politique et de culture, ainsi que de l'accepter dans la communauté humaine sur un pied d'égalité avec les autres. Sans aucun doute, les causes profondes des tensions et du terrorisme peuvent être attribuées globalement, au refus des notions précitées sur le dialogue. C'est pour cette même raison que notre Union a créé un Comité Spécialisé Permanent mandaté d'aborder, entre autres, le dialogue entre les civilisations et les religions. Lors de la dernière Conférence de l'UPCI, tenue à Istanbul, République de Turquie, l'UPCI a fait appel aux Etats des Parlements membres pour consolider le dialogue et la compréhension avec les Etats non-musulmans en ce qui concerne la religion, la culture et les civilisations.

Elle a également demandé de renforcer les valeurs et objectifs de l'Alliance des Civilisations. Par le dialogue, nous serons en mesure de déterminer les natures et contenus de plusieurs concepts qui sont toujours emprisonnés dans la région grise de la compréhension humaine et qui nous poussent de ce fait, vers les conflits et troubles, quand les peuples se doivent d'aborder certain nombre de questions. Nous pouvons énumérer à titre d'exemple la Guerre Juste, la souveraineté, la bonne gouvernance, la Communauté internationale, la Justice, le stéréotype culturel et l'invasion culturelle etc. Le dialogue constructif nécessite l'égalité, la parité entre les interlocuteurs ainsi que la transparence, le rationalisme, la tolérance et la connaissance. Après de longues histoires de conflits, de guerres et de méfiance mutuelle, le dialogue sera notre objectif prioritaire de l'époque, ce qui demande la patience et l'ouverture d'esprit. Il importe d'entamer la première étape de ce voyage des milliers de kilomètres. ♦

Voir p.5

En préparation de la 11e Conférence de l'UPCI à Bagdad: Réunion d'Islamabad examine les questions majeures

Les délégations de 12 Parlements, membres du Comité exécutif de l'UPCI se réuniront à l'Islamabad, République islamique du Pakistan, les 7 et 8 Septembre 2015 afin d'ouvrir la voie à la convocation de la 11e session de la Conférence de

l'UPCI à Bagdad, République d'Irak, début de l'année 2016. La réunion examinera également le projet de Charte de l'UPCI sur la lutte contre le Terrorisme et l'Extrémisme élaboré par la réunion du Groupe de Travail, tenue à Abu Dhabi, Etat des Emirats arabes unis, les 3- 4 Mai 2015.

Les membres vont examiner les questions majeures qui seront incluses dans le projet d'ordre du jour des quatre Comités Spécialisés Permanents et discuter également du Projet d'ordre du jour de la 5e Session de la Conférence des Femmes Parlementaires Musulmanes et la 6e réunion du Comité de la Palestine, ainsi que les ordres du jour de la 18ème session du Comité Général et le projet d'ordre du jour de la 11e session de la Conférence de l'UPCI.

Voir p.5

INDEX

- Page.2 Interview, Honorable Sardar Ayaz Sadiq
- Page.5 34e Comité exécutif de l'UPCI
- Page.6 Parlement Mauritanien
- Page.8 10e Conférence de l'UPCI
- Page.11 Charte sur la Lutte contre le terrorisme
- Page.12 Parlement Tadjik
- Page.14 Réunion en marge de l'UIP
- Page.15 En mémoire de M. J. Khorafi
- Page.16 Parlement Albanais
- Page.18 Nouvelles Parlementaires
- Page.19 Les Activités du Secrétaire Général

Interview effectuée le 18 Août 2015

Honorable Sardar Ayaz Sadiq à l'UPCI:

Stratégies Islamiques pour contrer les défis



Honorable Sardar Ayaz Sadiq, a abordé dans son interview avec l'UPCI, les questions cruciales contemporaines qui impactent les Etats et Communautés du Monde islamiques. A savoir: le développement économique, la coopération, le dialogue, le sectarisme, l'Islamophobie, ...etc. voici le texte de l'interview illustrateur qui incite à réfléchir.

OBJECTIFS COMMUNS:

L'UPCI: Comment évaluez-vous l'expérience de l'UPCI en ce qui concerne l'action parlementaire islamique commune?

● L'Union parlementaire des Etats membres de l'OCI revêt d'une grande importance car il est une plate-forme importante pour unir les musulmans et consolider la fraternité islamique à travers le monde. L'UPCI a joué un rôle crucial en fournissant un cadre aux Parlements des pays islamiques et ouvrant la voie à la coordination pour assurer la coopération constructive et efficace. Au fil des ans, l'UPCI a convoqué des réunions importantes en vue de promouvoir le dialogue entre les Parlements des Etats membres de l'OCI où les expériences parlementaires ont été échangées et les questions socio-économiques et culturelles ont été discutées et délibérées. Aujourd'hui, les défis les plus majeurs auxquels sont confrontés les pays musulmans sont l'islamophobie, le terrorisme et l'extrémisme violent et, la polarisation croissante entre les sociétés musulmanes. L'extrémisme religieux et le terrorisme sont devenus un phénomène mondial et malheureusement à tort, liés à l'Islam et aux musulmans. À cet égard, les représentants parlementaires des Etats musulmans se sont réunis dans le passé, afin de discuter des défis communs qui prévalent dans leurs pays respectifs et de concevoir une action parlementaire commune pour les combattre. Cependant, nous devons déployer davantage d'efforts pour faire avancer les objectifs communs des pays de l'OCI, et pour répondre à ces exigences, il incombe à l'UPCI à renforcer les contacts et coopérations interparlementaires et inter-gouvernementales.

LA MISE EN ŒUVRE DES RESOLUTIONS

L'UPCI: De quelle manière l'UPCI peut-elle améliorer et développer ses efforts pour réaliser les objectifs pour lesquels elle a été créée?

● Il y a beaucoup de mauvaise interprétation et de fausse représentation de l'islam et une mentalité stéréotypée contre les musulmans dans le monde global. L'UPCI, à cet égard, doit présenter l'image authentique de l'Islam en diffusant les enseignements sublimes de l'Islam. Elle doit convoquer des nombreuses réunions et assurer le suivi des recommandations et des résolutions de ces réunions. Les objectifs de l'UPCI ne peuvent être réalisés que si la mise en œuvre correcte des recommandations et des résolutions est assurée, sinon tout le temps et les ressources seront vains. Pour un travail efficace de l'UPCI, les Parlements membres doivent être renforcés et consolidés, seule la démocratie durable peut assurer que les droits et les exigences du peuple soient respectés.

L'un des domaines principaux de fonctionnement de l'UPCI devrait être le renforcement des liens parlementaires qui peut éventuellement conduire au commerce interétatique et à la coopération économique, car la coopération sur le plan économique n'est pas aussi difficile à atteindre que d'autres questions politiques et stratégiques sensibles. Il est également important d'avoir une mission spécialisée plutôt qu'en avoir plusieurs, compte tenu des contraintes de ressources; l'organisation peut alors être en mesure de les réaliser sur les plans pratiques et concrètes, qui peuvent être atteints en temps opportun.

LES DEFIS EXISTANTS

L'UPCI: À votre avis, aujourd'hui, quels sont les défis les plus

considérables auxquels fait face le monde islamique? Comment est-il possible de relever ces défis?

● Les défis imminents auxquels le monde islamique fait face, sont les tendances croissantes du sectarisme, de l'extrémisme religieux et de la division croissante des différents segments de la société. Cependant, ces défis ne se développent pas du jour au lendemain. Le manque d'éducation concernant la recherche, l'absence de la culture du débat et, l'incapacité à accepter le développement technologique ont tous contribué à l'augmentation de l'extrémisme sectaire et religieux parmi les pays musulmans, précisant que l'absence de politiques de développement durable a contribué à approfondir le fossé entre les riches et les pauvres. Par conséquent, actuellement, il est impératif que les réflexions fondées sur la recherche soient développées partout dans le monde musulman, que les travaux sur la création de nouvelles connaissances s'effectuent en s'inspirant des principes du Coran et de la Sunna du Prophète (PSL). En outre, le dialogue multilatéral entre les pays musulmans devrait s'accroître pour aider à comprendre les défis à relever et les stratégies à adopter pour les contrer. De même, la coopération entre les pays musulmans et l'échange d'expériences parlementaires permettraient aux membres de suivre les histoires de la réussite dans le domaine économique.

TERRORISME/ CAUSES PROFONDES

L'UPCI: Le terrorisme et l'extrémisme sont des phénomènes courants suscitant des inquiétudes dans de nombreuses parties du monde. Que sont, à votre avis les causes profondes de ces phénomènes? Comment l'action parlementaire islamique commune peut-elle les éliminer entièrement?

● Le Terrorisme et l'extrémisme ont affecté toutes les nations du monde, mais son impact sur le monde musulman est beaucoup plus grand. Les médias occidentaux, à plusieurs reprises, ont reproché aux pays musulmans pour encourager le terrorisme et l'extrémisme. Cependant, ils ignorent le fait que la Oumma islamique est aussi une victime de ces actes terroristes. Par conséquent, l'action parlementaire islamique commune est la priorité de notre époque. Ensemble, la communauté islamique devrait aborder la question de



l'intolérance recrudescence et développer une contre interprétation. Son but devrait être de traiter les causes profondes du terrorisme et de l'extrémisme, y compris le manque d'éducation basé sur la recherche, l'absence de la culture du dialogue, l'incapacité à accepter le développement technologique, le manque d'éducation et de sensibilisation, la pauvreté, le chômage et le manque de méritocratie et, l'occupation étrangère des terres musulmanes.

FAIRE FACE A L'ISLAMOPHOBIE:

L'UPCI: L'islamophobie se répand, surtout dans les pays occidentaux. Quels sont les causes et en revanche, les moyens d'y faire face?

● L'islamophobie incite à répandre la haine contre les musulmans et, ce n'est rien de plus qu'une conspiration, puisque l'un des plus grands groupes religieux ne peut être représenté par une minorité de mécréants insignifiante qui ont calomnié l'image de l'Islam. On ne peut nier le fait que l'islamophobie n'est qu'un phénomène nouveau, en dépit du fait que l'islam prêche la paix et l'harmonie. Au fil des ans, l'impact de l'islamophobie a infiniment augmenté, en particulier parmi ceux qui vivent et / ou travaillent dans les pays occidentaux. Outre l'islamophobie, les musulmans font constamment face à la marginalisation dans toutes les sphères de la vie publique et sociale. Par conséquent, il est primordial que les



pays musulmans travaillent ensemble pour éliminer ce fléau. Pour faire face à l'islamophobie, les parlementaires et les experts des milieux universitaires, les médias et les organisations de la société civile ont tous un rôle important à jouer. Il est impératif qu'une interprétation bien solide soit développée et diffusée efficacement dans les médias et traduite en règles et lois.

SOLIDARITE ISLAMIQUE

L'UPCI: La solidarité islamique est toujours confrontée à des obstacles, à votre avis, quels sont les obstacles les plus importants, et comment peuvent-ils être surmontés? Quelles sont les étapes nécessaires pour construire la solidarité islamique sur des bases appropriées et fermes?

● la solidarité islamique est faible sur la scène mondiale. dans les Etats membres de l'OCI par exemple, nous constatons que la plupart des pays font face à l'instabilité politique et économique. La prédominance de la division ethnique, sectaire, régionale et économique entre les musulmans a encore empiré les conditions et se manifeste comme l'un des obstacles les plus graves auxquels la solidarité islamique fait face. Outre ces défis, l'une des préoccupations essentielles est la question non résolue et de longue date de la Palestine et du Cachemire. Le rôle efficace de notre institution à cet égard, est de mettre impérativement en œuvre les résolutions à la lettre et dans l'esprit qu'elles ont été approuvées dans les différents sommets de l'OCI. Aussi, Il lui incombe-t-il à plaider pour le règlement pacifique des conflits qui surgissent dans d'autres pays musulmans.

L'UPCI doit réaffirmer son engagement en jouant son rôle pour revitaliser l'unité de la « Oummah » islamique en créant des alliances entre les pays musulmans, ainsi qu'avec la communauté internationale. L'UPCI doit également élaborer des stratégies pour défendre la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance des pays membres qui peuvent être réalisées en établissant un groupe d'action conjoint des Etats de l'OCI.

DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE

L'UPCI: Comment percevez-vous le rôle que la diplomatie parlementaire joue dans l'élaboration d'un nouvel ordre mondial, plus juste et bénéfique à tous les peuples du monde?

● La diplomatie parlementaire a joué un rôle important dans l'amélioration de la relation entre les pays. Grâce à la diplomatie parlementaire, les pays formant la « Oummah » islamique peuvent lutter contre la prédominance de l'extrémisme et de l'intolérance dans leurs pays d'origine et, également travailler à répondre aux préoccupations des musulmans occidentaux concernant l'islamophobie. Comme le gouvernement et l'opposition sont représentés dans les délégations participant à la diplomatie



parlementaire, par conséquent, cela pourrait fournir une opinion plus robuste de chaque pays. En combinant l'expertise et le partage des ressources par la diplomatie parlementaire, la sûreté, la sécurité et le bien-être économique des citoyens peuvent être assurés.

DIALOGUE CULTUREL

L'UPCI: Le dialogue entre les cultures et les religions s'avère très pertinent pour la société contemporaine. Comment envisagez-vous les bases et les conditions d'un tel dialogue pour qu'elles soient efficaces et fructueuses?

● Il est très regrettable que l'Islam est devenu synonyme de l'intolérance à notre époque, en particulier à la suite des campagnes de propagande par les grands médias occidentaux. Nous devons jouer un rôle actif dans la promotion de l'image positive de l'Islam, une religion, qui respecte les croyances et la culture des autres peuples. Par conséquent, il est essentiel que l'Union Parlementaire des Etats membres de l'OCI prenne l'initiative d'identifier les valeurs universelles et effectuer ensuite un dialogue engagé et instructif, souvent nos idées préconçues entachent ces dialogues. Par conséquent, des tentatives spécifiques doivent être entreprises pour augmenter les communications et les connaissances afin que nous soyons en mesure de comprendre la diversité et de respecter la pluralité.

GOVERNEMENT ET ECONOMIE

L'UPCI: À votre avis, quel le rôle d'un Parlement dans l'orientation de son gouvernement à adopter les bonnes politiques économiques selon les dernières réalisations scientifiques et les conditions locales? En particulier ceux qui ont des relations profondes avec le peuple et qui sont plus avertis en ce qui concerne les conditions locales.

● L'une des fonctions essentielles du parlement est la surveillance. Par l'exercice efficace de ce droit, il peut jouer un rôle actif dans l'orientation du gouvernement sur les questions diverses, y compris l'économie et la politique étrangère. Dans l'Assemblée nationale du Pakistan, nous avons formé un nombre considérable de comités permanents pour les ministères respectifs; les comités spéciaux et les commissions parlementaires pour assurer la surveillance du gouvernement. Ces comités se réunissent régulièrement pour discuter des politiques gouvernementales, tout en invitant les acteurs universitaires et industriels en vue de récolter leurs expertises sur les questions complexes. Par l'action des comités, le Parlement sera en mesure de promulguer des lois qui reflètent la volonté du peuple, et de ce fait, sera également au courant des derniers développements dans les domaines spécifiques. De même, les outils de contrôle du Parlement tels que les questions et interpellations etc. sont très efficaces pour garder le gouvernement en ligne avec les besoins et les exigences des peuples. ❖

● Nécessité d'appliquer les Recommandations et Résolutions

● Besoin de l'Action Islamique parlementaire commune de notre temps

● Travail islamique commun pour affronter l'islamophobie

● Rôle de l'UPCI dans la revitalisation de l'unité islamique

● Agir efficacement pour promouvoir l'image positive

Réunion Importante du Comité Exécutif: Le Comité étudie le Projet de Convention sur la lutte contre le Terrorisme et l'Extrémisme



La réunion actuelle du 34e Comité Exécutif est dotée d'une importance considérable du fait qu'elle est chargée d'élaborer les agendas de la 11e Conférence de l'UPCI, prévue en 2016 à Bagdad, République d'Irak

La réunion du Comité Exécutif discute des points des Agendas suivants:

Rapport du Secrétaire Général de l'UPCI; Suivi de la mise en œuvre des Résolutions adoptées par l'UPCI en général; Etude du projet de Charte de l'UPCI pour combattre le Terrorisme et l'Extrémisme élaboré par le Groupe de Travail tenue à Abu Dhabi – Etat des Emirats Arabes Unis 3 – 4 Mai 2015

COMITES SPECIALISES PERMANENTS:

La Réunion a également examiné l'élaboration des Projets d'Ordre du jour des 4 comités suivants:

- Comité des Affaires Politiques et des Relations Extérieures.
- Comité des Affaires Economiques et de l'Environnement.
- Comité des Droits de l'Homme, de la Femme et de la Famille.
- Comité des Affaires culturelles et Juridiques et du Dialogue des Civilisations et des Religions.

ORGANES SUBSIDIAIRES:

La réunion examinera les Projets d'Ordre du jour:

- De la 6ème Session du Comité Permanent de la Palestine;
- De la 5ème Session de la Conférence des Femmes Parlementaires Musulmanes.

Ainsi que l'élaboration du Projet d'Ordre du jour de la 18ème

Session du Comité Général de l'UPCI; l'élaboration du Projet d'Ordre du jour de la 11ème Session de la Conférence de l'UPCI; et également l'adoption du Rapport de la 34ème Réunion du Comité Exécutif.

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL

Le Secrétaire Général présente un rapport au Comité qui couvre la période entre la date de la 10ème Conférence de l'UPCI, à Istanbul - République de Turquie, les 21 – 22 Janvier 2015, et la date de la réunion actuelle du Comité Exécutif à Islamabad –République Islamique du Pakistan, les 7 - 8 Septembre, 2015; il comporte notamment:

- PARTICIPATION AUX FORA REGIONAUX ET INTERNATIONAUX.

- COMMUNIQUES PUBLIES PAR LE SECRETARIAT GENERAL DE L'UPCI :

22 Février 2015, Condamner l'acte terroriste survenu à Mogadishu dont ont été victimes un certain nombre de parlementaires, les fonctionnaires du gouvernement et des civils.

16 Février 2015, Condamner le crime odieux commis par l'organisation terroriste DAESH en égorgeant les détenus égyptiens en République libyenne.

16 Février 2015, Condamner le crime abominable commis contre les trois étudiants musulmans à Chapil Hill, à l'Etat de Caroline du Nord, USA.

19 Mars 2015, Condamner l'attaque terroriste qui a pris pour cible un bâtiment et un Musée dans la région de Bardo en Tunisie qui a donné des dizaines de victimes innocentes entre morts et blessés.

07 Juin 2015, Condamner les Projets de Lois israéliens, passés d'office par le Knesset israélien, concernant les colons et les colonisations en Cisjordanie. S.E. le Secrétaire Général a appelé les Unions Parlementaires à obliger le Knesset israélien de mettre fin à de telles mesures illégales.

22 Juin 2015, Condamner l'attaque lancée par le Mouvement Taliban contre le Bâtiment du Parlement à Kabul.

- MESSAGES IMPORTANTS ENVOYES PAR S.E. LE SECRETAIRE GENERAL

- Messages de Félicitations envoyés par S.E. le Secrétaire Général

- Activités médiatiques.

Le Rapport donne également un aperçu sur le suivi de la mise en œuvre des résolutions adoptées par la 10e Session de la Conférence de l'UPCI et les réunions y afférentes, tenues à Istanbul, République de Turquie, les 17-22 Janvier 2015. ❖



Faits saillants du Parlement

République Islamique de Mauritanie

Le Parlement est composé de deux (2) Assemblées représentatives: l'Assemblée Nationale (Al Jamiya-Al-Wataniya) et le Sénat (Al-Chouyoukh).

Le Sénat:

Les membres du Sénat sont élus pour une période de six ans par suffrage indirect. Sont éligibles tous les citoyens Mauritaniens jouissant de leurs droits civils et politiques et âgés de trente-cinq (35) ans au moins pour être Sénateur. La loi prévoit les conditions pour l'élection des membres du Sénat, leur nombre et leur rémunération.

La loi définit également l'inéligibilité et les incompatibilités de candidature, ainsi que les conditions pour l'élection des personnes qui remplissent les sièges vacants avec le renouvellement général ou partiel du Sénat. Le Conseil constitutionnel décide en cas de litige sur la validité des élections ou l'admissibilité des candidats.

Les membres du Sénat ne peuvent pas être recherchés, poursuivis ou arrêtés en raison de leurs opinions ou leur vote pendant l'exercice de leurs fonctions.

Pendant la durée des sessions, les poursuites ou arrestations en matière criminelle ou correctionnelle sont possibles en cas de flagrant délit

Constitution du Sénat:

Le Sénat est composé de 56 membres: 53 membres sont élus par le suffrage indirect



élus par les conseillers municipaux pour représenter les circonscriptions du pays; 3 membres sont nommés pour représenter les Mauritaniens vivant à l'étranger.

Sessions législatives:

Le Sénat tient deux sessions ordinaires

par an. La première session commence le 02 Novembre et la deuxième session commence le 2nd Mai. La durée de chaque session ordinaire ne dépasse pas deux mois. Le Sénat peut tenir des sessions extraordinaires.

Bureau du Sénat:

Le Bureau a tous les pouvoirs de superviser les débats du Sénat conformément aux règlements. Il est composé du président, de trois vice-présidents, d'un questeur, et trois secrétaires. Le Mandat du Bureau est de deux ans.

Les comités:

Le Sénat dispose de cinq (5) comités comme suit:

- Comité des affaires culturelles et sociales.
- Comité sur les lois constitutionnelles, Suffrage publique, l'ordre et de



Président d'Assemblée Nationale de Mauritanie

Mohamed Ould Boilil



Mohamed Ould Boilil, né le 31 décembre 1951 à Rosso, est Président d'Assemblée Nationale depuis le 29 Janvier 2014.

Mohamed Ould Boilil est marié et a des enfants. Il est diplômé de l'Ecole Normale d'Administration promotion de 1976.

Parcours

Avant sa nomination comme Président d'Assemblée Nationale de Mauritanie, Mohamed Ould Boilila a occupé les postes suivants:

- De 1976 à 1979, Chef de Division et Chef de Service au Ministère de l'Intérieur puis Préfet de plusieurs villes.
- De 1986 à 2005, Wali (gouverneur) Mouçaid de



l'administration générale.

- Comité des affaires étrangères et de la Défense.
- Comité des affaires financières, du contrôle budgétaire et des comptes nationaux.
- Comité des affaires économiques et de la planification

Assemblée nationale

Les députés à l'Assemblée Nationale sont élus pour cinq (5) ans au suffrage direct. Les séances de l'Assemblée Nationale et du Sénat sont publiques. Le Compte rendu des débats est publié au Journal Officiel. Chacune des Assemblées peut siéger à huis clos sur demande du Gouvernement ou du quart (1/4) de ses membres présents.

L'Assemblée se réunit de plein droit en deux (2) sessions ordinaires chaque année. La première session ordinaire s'ouvre dans la première quinzaine de novembre. La seconde dans la première quinzaine de mai. La durée de chaque

session ordinaire ne peut excéder deux (2) mois.

Le Parlement peut être réuni en session extraordinaire à la demande du Président de la République ou de la majorité des membres de l'Assemblée Nationale sur un ordre du jour déterminé. La durée d'une session extraordinaire ne peut excéder un mois. Les sessions extraordinaires sont ouvertes et closes par un décret du Président de la République.

Le Président de l'Assemblée Nationale est élu pour la durée de la législature.

Organes de l'Assemblée nationale:

- Le Bureau;
- La Conférence des Présidents;
- Les groupes parlementaires;
- Les commissions.

Le bureau est formé du Président, 5 vice-présidents, un questeur et 5 secrétaires.

Pouvoirs:

Le Bureau a tous les pouvoirs pour présider les délibérations de l'Assemblée, organiser et diriger tous les services dans les conditions déterminées par le présent

Règlement.

Le Bureau est l'Organe Directeur de l'Assemblée Nationale.

Groupes parlementaires:

- Groupe des politiques et compositions
- Groupe Rassemblement des Forces Démocratiques
- Groupe Union des Forces du Progrès
- Groupe Reforme et Changement

Les Commissions:

- La commission de l'Orientation islamique
- La Commission des Finances
- La Commission des Affaires Economiques
- La Commission de la Justice de l'intérieur et de la Défense
- La Commission des Relations Extérieures
- La Commission des Comptes
- La Commission Ad-hoc

Les relations internationales:

La diplomatie parlementaire mauritanienne s'exprime notamment à travers la participation de l'Assemblée Nationale aux activités des différentes unions interparlementaires dont le parlement est membre et aux travaux des réunions et forums spécialisés.

- L'Union interparlementaire
- L'Union Parlementaire Arabe
- Le Conseil Consultatif Maghrébin
- L'Union des Parlements membres de l'Organisation de la Conférence islamique (l'Union Parlementaire des Etats membres de 'OCI)
- L'Union Parlementaire Africaine
- L'Assemblée parlementaire de la Francophonie
- L'Assemblée Parlementaire de l'OTAN. ❖

Dakhlet Nouadhibou, Wali du Brakna, Wali de l'Assaba, Wali de l'Adrar.

- Depuis 2006, Député de la moughataa de Keur Macène.
- Le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation de Mauritanie depuis le 22 mars 2011.

Études

Mohamed Ould Boilil effectue toutes ses études primaires à l'école libération et Pape Gueye Fall à Dakar. À la fin de ses études primaires, il entame ses études secondaires au Lycée Blaise Diagne de Dakar. Il devient en 1974 attaché d'administration générale de l'École Nationale d'Administration de Nouakchott. ❖

Président du Sénat de Mauritanie Mohamed El Hacem Ould El Hadj





La dixième session de la Conférence de l'Union à Istanbul

Déterminée à lutter contre le Terrorisme et l'Extrémisme

La dixième Session de la Conférence de l'UPCI, tenue à Istanbul, République de Turquie, les 28-29 Rabi Awal 1436, Correspondant aux 21-22 Janvier 2015, sous le slogan: Relever les défis du 21ème siècle: « Instauration de la Paix, de la Justice, de la Stabilité et de la Sécurité dans le monde». Parmi les 54 Parlements membres de l'Union, 48 Parlements membres ont participé à la Conférence dont 21 au niveau des Présidents de Parlements et 13 Vice-Présidents. La séance d'ouverture était présidée par S.E.M. Cemil Çiçek, Président du parlement turc. S.E. Recep Tayyip Erdogan, Président de la République de Turquie, a honoré la séance inaugurale par sa présence et a adressé la Conférence.

La Séance a été également adressée par:

- S.E. Dr. Ali Larijani, Président du Parlement islamique d'Iran et Président de la 9ème Conférence de l'UPCI;
- S.E.M. Cemil Cicek, Président de la Grande Assemblée nationale de Turquie;
- S.E. Prof. Dr. Mahmud Erol KILIÇ, Secrétaire Général de l'UPCI.

La Conférence a ensuite élu les membres du Bureau de la Conférence comme suit:

- Le Cameroun a été élu Vice-Président pour le groupe Africain.
- Les Émirats arabes unis ont été élus Vice-président pour le Groupe arabe.
- La Turquie a été élue rapporteur.

Les conférenciers ont également adopté l'ordre du jour et programme de travail.

Son Excellence le Secrétaire Général de l'UPCI a fait un bref exposé sur les activités des différents organes de l'UPCI au cours de la période allant du 17 Février 2014, date de la 9ème session de la Conférence de l'UPCI, tenue à Téhéran, République islamique d'Iran, à celle de la session tenue à Istanbul, République de Turquie, les 21-22 Janvier 2015. Lors de la première séance, la demande d'adhésion du Parlement de la République fédérale du Nigeria pour devenir membre à part entière de l'UPCI a été acceptée.

Discours des Présidents des Parlements et chefs de délégation

Un certain nombre de Leurs Excellences, les Présidents et Chefs de délégations ont pris la parole durant les sessions de la Conférence. Voici un résumé de son contenu:

- Nécessité de mobiliser l'action islamique commune pour contrer l'offensive lancée contre l'islam;
- Mettre en place un mécanisme de dialogue parlementaire sur le terrorisme et l'extrémisme entre l'UPCI, le Parlement européen, le congrès américain et les autres unions parlementaires;
- Insister sur le rejet du terrorisme sous toutes ses formes, y compris le terrorisme d'Etat;
- Réaffirmer que la liberté d'opinion et d'expression ne peut légitimer

la diffamation des valeurs sacrées d'autrui;

- Appeler les parlements nationaux à promulguer des législations criminalisant les religions révélées et la diffamation des prophètes, des messagers et des valeurs sacrées.
 - Insister sur la nécessité de veiller à la mise en place d'un mécanisme efficace pour le suivi et la mise en œuvre des résolutions adoptées par les Conférences de l'UPCI;
 - Appeler à déployer des efforts accrus pour concrétiser l'unité du monde musulman et l'action commune en vue de traiter les grandes causes auxquelles nos peuples font face;
 - Inciter les Etats des Parlements membres de l'UPCI et leurs acteurs politiques et sociaux à bannir la violence et à recourir au dialogue;
 - Œuvrer à la réforme du mode de fonctionnement des organes de l'UPCI et à l'augmentation du nombre des sessions des comités spécialisés;
 - Insister sur le fait que la cause palestinienne est la cause centrale et primordiale de l'Oummah islamique.
- La Conférence a ratifié le Mémorandum d'entente sur la coopération entre l'UPCI et l'OCI sur la coopération entre les deux organisations.**

[Charte de l'UPCI sur la lutte contre le Terrorisme et l'Extrémisme \(proposée par les Émirats arabes unis\)](#)

- Le rapport de la 33ème session

du Comité exécutif a été adopté. Le Secrétaire général a été chargé de suivre la question de la manière indiquée dans ledit rapport.

Conformément à son Agenda, la Conférence a adopté le rapport de la 17e session du Comité Général de l'UPCI:

COMITES SPECIALISES PERMANENTS

Les participants ont examiné et adopté les Rapports et projets de résolutions soumis par les quatre Comités Spécialisés Permanents notamment:

- Comité des Affaires Politiques et des Relations Extérieures.
- Comité des Affaires Economiques et de l'Environnement.
- Comité des Droits de l'Homme, de la Femme et de la Famille.
- Comité des Affaires Culturelles et Juridiques et, du Dialogue des Civilisations et des Religions.

ORGANES SUBSIDIAIRES:

Les participants ont examiné et adopté les Rapports et projets de résolutions soumis par le Comité de la Palestine; et la Conférence des Femmes Parlementaires Musulmanes.

La Conférence a accepté l'invitation de la délégation irakienne d'abriter

les travaux de la 6e Réunion du Comité Permanent de la Palestine à Bagdad.

AFFAIRES ORGANIQUES

Après des discussions sur les affaires organiques, la Conférence a adopté les nominations suivantes:

- Comité général de l'UPCI pour 2015.
- Comité exécutif de l'UPCI pour 2015.
- Comité Spécialisé Permanent des Affaires Politiques et des Relations Extérieures.
- Comité Spécialisé Permanent des Affaires Economiques et de l'Environnement.
- Comité Spécialisé Permanent des Droits de la Femme et de la Famille.
- Comité Spécialisé Permanent des Affaires Juridiques et Culturelles et, du Dialogue des Civilisations et des Religions.

Date et lieu de la 11e session de la Conférence de l'UPCI:

La Conférence a accepté l'offre du Conseil des Représentants irakien d'accueillir la 11e session de la Conférence de l'UPCI à Bagdad, à la date qui sera fixée ultérieurement. La Conférence a également accepté de tenir la 12e Session de la Conférence de l'UPCI en République du Mali.

Date et lieu de la 34e Réunion du Comité Exécutif de l'UPCI:

La Conférence a accepté l'offre de l'Assemblée Nationale du Pakistan d'accueillir la 34e Réunion du Comité Exécutif de l'UPCI.

Communiqué Final

Au terme de ses travaux, la Conférence a adopté son Communiqué Final comportant 18 paragraphes et 120 points. Les paragraphes comportent les objets suivants:

La cause palestinienne- les territoires arabes occupés en Syrie et au Liban- condamnation du dénigrement des religions révélées, et lutte contre l'intolérance, l'islamophobie et la xénophobie, lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent- rejet des sanctions injustes infligées aux pays islamiques- l'acquisition des technologies modernes à des fins pacifiques et la création d'une zone libre de tout armement de destruction massive au Moyen-Orient et notamment l'armement nucléaire- le Soudan- la Somalie- la situation en République du Mali et dans les pays voisins- la situation à Chypre- la protection des communautés et minorités musulmanes- Jammu et Cachemire- l'agression de la





République d'Arménie contre la République d'Azerbaïdjan- affaires économiques et environnement- les affaires culturelles et juridiques et le dialogue des civilisations et des religions- droits de l'homme, de la femme et de la famille- la situation au Yémen- remerciements adressés à la République de Turquie.

Déclaration d'Istanbul

La Conférence a également adopté la Déclaration d'Istanbul. Ce qui suit comporte certains points de cette Déclaration:

- Atteindre la bonne gouvernance et la démocratisation des relations internationales dans le cadre des principes d'égalité et de respect

mutuel entre les Etats;

- Exprimer son soutien pour les droits indispensables des personnes sous occupation étrangère;
- Réitérer son soutien sans hésitation et sa solidarité à la cause palestinienne;
- Exprimer sa profonde tristesse devant les attaques israéliennes perpétrées aux territoires palestiniens occupés;
- Refuser les tentatives d'associer le terrorisme avec quelque religion ou quelque groupe ethnique;
- Déplorer et condamner les actes des groupes radicaux violents tels que DAESH et les violations systématiques et étendues des droits de l'homme et du droit humanitaire

international par ces groupes;

- Appeler à mettre en œuvre des mesures inclusives et intégrées dans nos régions face aux politiques basées sur le sectarisme et les divergences ethniques;
- Mettre l'accent sur les principes de l'Islam comprenant la modération et la tolérance, basés sur la diffusion d'une doctrine fondée sur la paix, la justice, le dialogue, le mépris de la violence;
- Inciter tous les Etats, toutes les institutions et tous les partis politiques à avoir une position ferme contre l'Intolérance, l'islamophobie et la xénophobie;
- Encourager et soutenir la participation des femmes dans tous les domaines de la vie sociale, y compris la participation à la vie politique et aux processus de prises de décision;
- Reconnaître que le changement climatique constitue l'une des plus grandes menaces à laquelle nos sociétés doivent faire face et qu'il est source de menace pour les lieux d'habitation des êtres humains, les espaces de vie naturelle, la stabilité économique, l'accès aux ressources utilisé dans le développement et enfin pour la vie humaine;❖



La Réunion d'Abu Dhabi approuve le Projet de Convention sur la Lutte contre le Terrorisme et l'Extrémisme

La Convention prévoit des stratégies concrètes pour la coopération entre les musulmans



Le Groupe de Travail chargé d'élaborer le Projet de Convention de l'UPCI sur la Lutte contre le Terrorisme et l'Extrémisme s'est réuni à Abu Dhabi, Etat des Emirats Arabes Unis, les 3-4 Mai 2015.

Les membres du Groupe participant à la Réunion, représentant les Parlements des groupes géographiques comme suit:

Le Groupe Africain:

- République du Tchad,
- République de Guinée,
- République d'Ouganda.

Le Groupe Arabe:

- République algérienne, démocratique et populaire,
- Royaume d'Arabie Saoudite,
- Etat des Emirats Arabes Unis.

Le groupe asiatique:

- République Islamique du Pakistan (Absent)
- République de Turquie,
- République Islamique d'Iran.

Son Excellence Monsieur Mohammad Ahmad Al Murr, Président du Conseil National Fédéral des EAU a prononcé un discours exhaustif dans lequel il a précisé que le danger du terrorisme est recrudescant et menace le monde

et toute l'humanité. Son Excellence a exprimé l'engagement de l'Etat des Emirats Arabes Unis pour combattre le terrorisme et l'Extrémisme et, a demandé d'adhérer aux vraies valeurs islamiques ainsi qu'à la protection de l'image islamique tolérante.

Son Excellence Dr. Rashad Boukhash, Membre du Conseil National Fédéral des EAU a été élu comme Président.

Son Excellence Prof. Mahmud Erol KILIÇ a fait état de la résolution sur la formation du Groupe de Travail chargé de formuler le Projet de Convention de l'UPCI sur la lutte Contre le Terrorisme et l'Extrémisme adoptée par la 10e Conférence de l'UPCI, ainsi que des Parlements membres choisis par les groupes géographiques pour faire partie de ce groupe. Son Excellence a précisé que le Conseil National Fédéral des EAU avait présenté un projet de Convention qui a été envoyé à tous les Parlements membres, et que certains Parlements membres ont aimablement présenté leurs opinions et propositions lesquelles ont été également envoyées aux Parlements membres du Groupe de Travail.

Dans une atmosphère imprégnée d'une fraternité islamique authentique, les articles du Projet de Convention de l'UPCI pour combattre le Terrorisme et

l'Extrémisme composé d'un préambule et de 13 articles a été examiné et discuté. La réunion a pris en considération les propositions, opinions et amendements soumis par les Parlements suivants:

- L'Assemblée Nationale de l'Etat de Qatar;
- L'Assemblée populaire Nationale de la République algérienne Démocratique et Populaire;
- La Grande Assemblée Nationale de Turquie;
- L'Assemblée Nationale de la République du Tchad;
- Le Conseil des Représentants du Royaume de Bahreïn;
- Le Conseil Consultatif du Sultanat d'Oman.

Suite à des discussions et délibérations exhaustives, le Groupe de Travail a approuvé le Projet pour sa soumission à la prochaine réunion du Comité Exécutif de l'UPCI; à Islamabad, République Islamique du Pakistan.

Le Projet de Convention est composé d'un Préambule et 13 articles. Certains paragraphes traitent la coopération dans le domaine d'échange d'informations concernant les activités terroristes; Coopération en ce qui concerne l'éradication des sources de financement du terrorisme, Coopération avec la Communauté Internationale pour l'adoption d'un accord international sur l'internet en vue d'empêcher les terroristes de se servir de telles technologies; et la formation d'un groupe de liaison islamique pour la coopération avec la communauté internationale pour lutter contre l'extrémisme. ❖





Majlisi Oli (Conseil Suprême) – Parlement de la République de Tadjikistan est la représentation suprême et l'organe législatif de la République de Tadjikistan.

Majlisi Oli est formé de deux Majlises (Chambres) – Majlisi Milli (Assemblée Nationale) et Majlisi Namoyandagon (Chambre des Représentants).

La loi constitutionnelle détermine la création et l'activité de la Majlisi Oli.

Majlisi Milli a été créée en 1999 par la nouvelle constitution nationale, la Majlisi Milli est la chambre haute du Parlement national bicaméral. Elle dispose de 33 sièges. 25 membres sont élus par scrutin secret. Les huit autres membres seront nommés par le Président. La durée de mandat est de cinq ans. Le seuil d'admissibilité est de 35 ans, et les candidats doivent être détenteur diplôme

universitaire. Tous les anciens Présidents sont membres à vie de la Majlisi Milli.

Majlisi Namoyandagon a été créée en 1999 par la nouvelle constitution nationale, elle est la chambre basse du Parlement National bicaméral.

Elle dispose de 63 sièges. Les membres sont élus par les élections générales, égales, libres et directes, avec des scrutins personnel et secret. 22 d'entre eux sont élus en vertu du principe de proportionnalité, 41 en un seul - mandat circonscriptions. Seuil d'admissibilité est de 25 ans.

Tout citoyen de la République de Tadjikistan ayant plus de 25 ans et détenteur de diplôme d'éducation supérieure peut être élu député de la Majlisi Namoyandagon.

Les membres du gouvernement, les magistrats, les fonctionnaires des organes législatifs et ordre public et des personnes définies par la loi constitutionnelle, ne

peuvent pas être membres de la Majlisi Milli.

Un député de la Majlisi Namoyandagon ne pourra pas être le député d'autres organes représentatif, occuper d'autre poste ou de s'engager dans les activités commerciales, à l'exception d'activités scientifiques, créatives ou pédagogiques.

Les membres de la Majlisi Milli ou Majlisi Namoyandagon profitent de l'immunité, ne peuvent pas être arrêtés, maintenus en garde à vue, en détention, et recherchés, sauf au cas où ils sont pris en flagrant délit.

Compétences de la Majlisi Milli et Majlisi Namoyandagon en période de sessions conjointes:

1. Approuver les décrets du Président pour nommer et décharger le Premier ministre et les autres membres du gouvernement;
2. Approuver le décret du Président se

Président de la Majlisi Milli du Majlisi Oli de la République du Tadjikistan

Makhmadsaid Ubaidulloev

Date et lieu de naissance: le 1er février 1952, district Farkhor, région Kulob République du Tadjikistan.

Éducation: Institut de Polytechnique tadjike, Douchanbé, au Tadjikistan; Institut Polytechnique de Kharkov, Kharkov,



Ukraine; Ecole supérieure du Parti Tachkent sous le Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique, Tachkent, Ouzbékistan.

Parcours professionnel:

Politique et exécutif:

- 1992-1994: vice-président du Conseil des ministres de la

République du Tadjikistan, la ville de Douchanbé;

- 1994-1996: premier adjoint du Premier Ministre de la République du Tadjikistan, la ville de Douchanbé;

- 1996: Maire de la ville de Douchanbé;

- 2000: Président de la Milli Majlisi de la Majlisi Oli de la République du Tadjikistan (Assemblée nationale), la ville de Douchanbé;

- 2007–2009: Président de l'Assemblée interparlementaire de la coopération économique EuroAsEC-Eurasie.

Récompenses, prix et honneurs:

Prix pour sa connaissance en matière des capacités de leader pour ses contributions inestimables lors de sa gouvernance

prononçant sur les situations de guerre et d'urgence;

3. Pour autoriser l'utilisation des Forces armées de la République du Tadjikistan pour réaliser les engagements internationaux du Tadjikistan en dehors du pays;
4. déterminer l'élection présidentielle;
5. Approuver la démission du Président;
6. Adjudication du président de la décoration étatique et de lui conférer les grades militaires les plus élevés.
7. Débattre sur la question de l'immunité présidentielle. Les Majlisi Milli et Namoyandagon doivent adopter la résolution sur la base des compétences spécifiées dans leurs sessions communes.

Compétences de la Majlisi Milli:

1. Créer, éliminer ou modifier les unités territoriales et administratives;
2. élire et initier le fonctionnement du Président du Parlement, les députés et les magistrats de la cour constitutionnelle, de la Cour suprême et de la Cour économique suprême sur la proposition du Président;
3. décider d'éliminer l'immunité des



présidents, des députés et des juges de la Cour constitutionnelle, de la Cour suprême et de la Cour économique suprême;

4. Approuver la nomination et la révocation du Procureur général et ses adjoints;
5. Exécuter d'autres compétences définies par la Constitution et les lois.

Compétences de la Majlisi Namoyandagon:

1. Établir les élections centrales et la Commission du référendum de la République du Tadjikistan, et élire et révoquer le président de Parlement, son adjoint et les membres sur la proposition du Président;
2. Publier les discussions sur les projets de loi et d'autres questions nationales et publiques importantes;
3. Approuver les programmes sociaux et économiques;
4. Décider des engagements concernant les dettes de l'Etat;
5. Ratifier ou annuler les accords internationaux;
6. Décider de la direction du référendum;
7. Création de tribunaux;
8. Confirmer les récompenses de l'Etat;
9. Confirmer les décrets présidentiels concernant la nomination et la révocation du président de la Banque nationale et ses adjoints;
10. Déterminer les grades militaires et diplomatiques ainsi que les grades et les titres spéciaux;
11. fixer la rémunération du président;
12. Mise en œuvre d'autres pouvoirs prévus par les lois et la Constitution. La Majlisi



Namoyandagon doit adopter des résolutions en vertu de ses pleins pouvoirs.

Structure des Comités et Commissions du Namoyandagon Majlisi:

La Majlisi Namoyandagon doit mettre en place des comités et des commissions composées de députés. Elle peut créer des commissions temporaires pour résoudre les problèmes distincts. La Majlisi Namoyandagon possède les comités et commissions permanentes suivantes:

- Comité de l'économie et des finances;
- Comité de la législation et des droits de l'homme;
- Comité du droit, de l'ordre, de la Défense et de la Sécurité;
- Comité sur les questions agraires et de l'écologie;
- Comité des affaires internationales, des associations publiques et de l'information;
- Comité de la science, de l'éducation, de la Culture et de la Jeunesse;
- Commission des questions sociales, de la Famille et de la Santé;
- Comité sur les structures de l'Etat et de l'autonomie locale;
- Comité sur l'ingénierie de puissance, de l'industrie, de la construction et de la Communication;
- Commission de contrôle des lignes directrices et d'organisation des travaux;
- Commission de l'éthique des députés et de la Majlisi Namoyandagon.

La compétence concrète des comités et commissions est déterminée par les règlements de la Majlisi Namoyandagon. ❖

Médaille d'ingénieurs de premier plan du Monde 2006, décerné par le Centre biographique international. Manchester, Royaume-Uni - 2006;

Diplôme d'ONU-HABITAT et l'organisation mondiale des Cités et Gouvernements locaux unis pour la hausse du niveau de vie à Douchanbé, la Journée mondiale HABITAT, Kazan - 2006.

Loisirs:

Politique, Logique, Dialectique et Philosophie ❖

Président de la Majlisi Namoyandagon de la République du Tadjikistan

Shukurjon Zukhurov

● Zuhurov Shukurjon est né le 16 Avril 1954 à Pianj, district de la région de Khatlon de la République du Tadjikistan, il est de nationalité tadjike. Diplômé de l'Académie de la gestion de la Fédération de Russie et de l'Université de l'Ingénierie de Moscou.

● Les œuvres de M. Zuhurov ont été attribués à l'ordre "Dusti", "Sharaf" et médaille et diplômes de thje Présidium du Conseil suprême de la République socialiste soviétique du Tadjikistan.

● Il est marié et père de cinq enfants.

● Le 28 Février 2010 Zuhurov Shukurjon a été élu au Majlis Namoyandagon en suite, le 16 Mars 2010 il a été élu président de ladite Majlisi.

● Le 1er Mars 2015 Zuhurov Shukurjon a été élu au Majlis Namoyandagon, et le 17 Mars 2015, il a été réélu président de la Majlisi Namoyandagon ❖



Groupe Parlementaire Islamique à Hanoï (Viet Nam):

Adoption d'une position unifiée concernant les points d'urgence de l'Ordre du Jour de la 132ème Réunion de l'UIP



Les délégations de l'UPCI participant à la 132e Assemblée de l'Union Interparlementaire (UIP) ont tenu leur réunion annuelle au "National Convention Centre", Hanoï (Viet Nam), le Samedi 28 Mars, 2015, à 09h30.

La réunion était présidée par S.E. Mohamed Cheikh Biadillah, Président de la Chambre des Conseillers du Royaume du Maroc, en plus des présidents et députés représentant les Parlements membres de l'UPCI.

Après le briefing du Secrétaire général de l'UPCI, Prof. Mahmud Erol Kiliç, la réunion a discuté l'Ordre du jour, comportant: « Adoption d'une position unifiée concernant les questions d'intérêt commun pour le Groupe Islamique sur les points

d'urgence de l'Ordre du Jour de la 132ème Réunion de l'Assemblée de l'Union Interparlementaire ».

La session inaugurale de l'Assemblée de l'UIP a eu lieu dans la soirée du Samedi 28 Mars à 2015.

S.E. le Président du Vietnam Truong Tân Sang, y a prononcé un discours. La session a également été abordée par Mme A.J. Mahammad, Conseillère spéciale du Secrétaire général de l'ONU sur la planification du développement après-2015 ; et par M. Ngyen Sinh Hun, Président de l'Assemblée nationale du Vietnam.

Les délégations de 128 Parlements membres ont pris part aux travaux de l'Assemblée de l'UIP.

Les observateurs comprenaient: l'UPCI, l'OIM, l'APA, PABSEC,

PAM, AP de l'OSCE, UIPA, APU, Ligue des États arabes, de l'Assemblée parlementaire de l'Union du Bélarusse, de la Russie et du CICR.

Huit demandes ont été présentées pour leur inscription comme point d'urgence à l'ordre du jour.

Le 29 mars, le Président a annoncé à l'Assemblée que le Secréariat avait reçu huit demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour.

L'Assemblée a procédé à un vote par appel nominal sur quatre propositions. La proposition conjointe de l'Australie et de la Belgique, qui a recueilli la majorité requise des deux tiers des suffrages et le plus grand nombre de suffrage positifs, a été adoptée et ajoutée à l'ordre du jour comme point 9. ❖





AL-KHORAFI COMME JE LE CONNAIS

 **Ali Asghar Mohammadi**

■ **Secrétaire Général Adjoint
de l'UPCI**

Depuis que j'ai eu le privilège d'assumer le poste de Secrétaire Général Adjoint de l'UPCI, à la suite de la confiance investie en moi par les augustes Parlements membres et par S.E. le Secrétaire Général de l'UPCI, Prof. Mahmud Erol KILIÇ, j'ai eu la chance et l'opportunité de faire la connaissance des Présidents et membres de Parlements qui ont pris part à nos conférences et réunions, et l'honneur de les rencontrer en marge d'autres rassemblements parlementaires auxquels ils ont participé.

L'un des personnages le plus remarquable avec qui j'ai eu l'honneur de travailler, c'était feu Jassem Mohammad Al-Khorafi à qui nous devons beaucoup pour le succès de l'action de l'UPCI, et pour le rapprochement des peuples et des opinions de nos membres bien estimés.

En fait, j'ai connu et rencontré M. Al-Khorafi avant de rejoindre le Secrétariat Général de l'UPCI. Cependant, notre première collaboration en tant que Secrétaire Général Adjoint, c'était lors du Comité Ad hoc sur l'amendement du Statut de l'UPCI au Caire. Lors de cette réunion, feu Al-Khorafi a joué un rôle remarquable et constructif, tout en apportant son aide et ses contributions précieuses au travail de l'UPCI.

Nous devons lui rendre hommage pour tout ce qu'il a pu réaliser dans le domaine du renforcement de l'action parlementaire islamique commune ; et mettre l'accent sur ses positions bien connues et ses idées perspicaces en ce qui concerne l'unification des visions parlementaires face aux défis et difficultés auxquels était confrontée la nation islamique.

Feu M. Al Khorafi n'était pas seulement une personnalité koweïtienne, il était également un

personnage de l'Oumma Islamique. Sa position et son courage s'imposaient lors des circonstances les plus cruciales et difficiles lors des fora internationaux. Il était toujours prêt à offrir ses brillantes idées.

Dans le domaine public et l'action parlementaire, M. Khorafi était l'une des figures les plus connues. Il était le symbole parlementaire participant aux activités parlementaires pour plus de 28 ans, aussi bien au niveau islamique qu'international.

Il a assumé la présidence de plusieurs Unions parlementaires et a acquis beaucoup d'expérience au niveau pratique et travail humanitaire.

Il avait le don d'inspirer beaucoup de bons sentiments à son peuple et à la nation islamique, de même qu'à tous ceux qui entraient en contact avec lui.

M. Al-Khorafi est considéré comme l'un des personnages les plus distingués de l'UPCI et l'UIP vu qu'il était un élément de ralliement des efforts parlementaire islamique en plus de sa disponibilité continue et permanente pour régler et surmonter les différences. Il a toujours joué un rôle louable pour résoudre les préoccupations de la région.

Nous nous souvenons, dans cette conjoncture, du rôle joué par feu Al-Khorafi en aidant une personnalité musulmane et arabe à occuper le poste de Président de l'UIP, c'est-à-dire Son Excellence M. Abdul Wahid Al-Radhi du Royaume du Maroc. Le feu Al-Khorafi représentait la modération et la rationalité, tout en étant une référence dans plusieurs domaines où les peuples cherchent la sagesse et la clairvoyance. Il était connu pour son amour de travail national, de l'unité islamique et de soutien des causes humanitaires.

Le décès de M. Al-Khorafi, qui était en quelque sorte un pilier de l'action politique et parlementaire, est une perte pour le Koweït en particulier et pour l'Oumma Islamique en général ainsi qu'une perte considérable pour l'action parlementaire mondiale.

Je réitère encore une fois que l'UPCI a perdu une personnalité chère à tous ses membres. En vérité le Koweït et le monde arabes ont perdu l'un de leurs enfants le plus loyal. Sa mémoire restera pour toujours dans les âmes et cœurs de nos contemporains et de ceux qui ont vu ses positions nationale et islamique. ❖

Feu Jassem Al-Khorafi était né en 1940 à Qibla près de Koweït. Il a fait ses études primaires à Bombay en Inde et ensuite à l'école Rawda à Koweït-city ; et puis au Collège Victoria à Alexandrie en Egypte. De retour au Koweït, il a poursuivi ses études à l'école supérieure de Shuwaikh. Il a terminé ses études supérieures à Manchester, en Grande Bretagne, où il a obtenu un diplôme en administration en affaires.

Feu Al-Khorafi a servi l'Assemblée Nationale en tant que Président pour la période 1999-2011. Il a été membre de l'Assemblée lors des sessions de 1975, 1981, 1985 et 1996.

De 1985 à 1990, il était Ministre des Finances et de l'Economie. Il a également occupé plusieurs postes administratifs et exécutifs dans le secteur public.

Parmi les réalisations faites au cours de sa présidence de l'Assemblée nationale, nous pourrions citer entre autres, l'adoption d'un certain nombre de lois et de décisions cruciales, y compris l'octroi aux femmes koweïtiennes les droits politiques permettant leur candidature et élection à la composition de l'Assemblée nationale; également l'amendement d'un certain nombre de circonscriptions électorales. ❖





Faits saillants du Parlement

République d'Albanie

Le Parlement albanais (Kuvendi ou Parlamenti), anciennement appelé le Parlement du peuple (Kuvendi Popullor) est le Parlement monocaméral de la République d'Albanie. Il dispose de 140 membres, élus pour un mandat de quatre ans. Le système électoral est la liste close de la représentation proportionnelle. Il y a 12 circonscriptions plurinominales, correspondant aux 12 régions administratives du pays. Dans une circonscription, Le seuil requis pour obtenir une représentation parlementaire est fixé à 3 % pour les partis politiques et à 5 % pour les coalitions. Toutes les lois adoptées par le Parlement sont publiés par le Journal officiel albanais. Le système législatif en Albanie a évolué sous différents régimes. Actuellement, le président est élu par le Parlement. Les membres actuels ont été choisis en 2013.

Fonctionnement du Parlement:

Le Parlement exerce son travail annuel en deux sessions. La première session commence le troisième lundi de Janvier et la deuxième session, le premier lundi de Septembre. Il se réunit en session extraordinaire sur la demande effectuée par le Président de la République, le Premier ministre ou par un cinquième de tous les députés.

Les sessions extraordinaires sont convoquées par le Président du Parlement, selon un ordre du jour déterminé.

Le Parlement élit et révoque son Président. Il est organisé et fonctionne selon les règlements approuvés par la majorité de tous les membres.

Le Parlement élit les comités permanents parmi ses rangs et peut



également créer des comités spéciaux. Il a le droit, à la demande d'un quart de ses membres, de désigner des commissions d'enquête pour examiner une question particulière. Ses conclusions ne sont pas contraignantes pour les tribunaux, mais ils peuvent être portés à la connaissance du bureau du procureur, qui les évalue selon les procédures légales. Des commissions d'enquête fonctionnent selon les procédures fixées par la loi.

Le Parlement décide à la majorité des voix, en présence de plus de la moitié de ses membres, sauf pour les cas où

la Constitution prévoit une majorité qualifiée.

Les séances du Parlement sont ouvertes. À la demande du Président de la République, du Premier ministre ou d'un cinquième des députés, les réunions du Parlement peuvent être à huis clos, lorsque la majorité de tous ses membres ont voté pour.

Adoption de lois:

Les lois proposées ci-après sont approuvées par les trois cinquièmes de tous les membres du Parlement:

- a) Lois régissant sur l'organisation et le fonctionnement des institutions prévues par la Constitution;
- b) Loi sur la citoyenneté;
- c) Loi sur les élections générales et locales;
- d) Loi sur les référendums;
- e) Les codes;
- f) Loi sur l'état d'urgence;
- g) Loi sur le statut des fonctionnaires publics;
- h) Loi sur l'amnistie;
- i) Loi sur les divisions administratives de la République.

Un projet de loi est voté à trois reprises: de principe, article par article, et dans son intégralité.

Le Président de la République promulgue la loi approuvée après 20 jours de sa présentation.

Une loi sera entrée en vigueur dans l'intervalle de 15 jours après sa publication au Journal officiel.

Le Bureau du Parlement

Le Bureau parlementaire suit et décide sur les fonctions administratives et internes du Parlement.

Le Bureau parlementaire est présidé par le Président du Parlement et est composé des deux vice-présidents, deux secrétaires pour le budget parlementaire et quatre autres secrétaires. La composition du Bureau est décidée par un vote ouvert, par le Parlement en séance plénière et représente, dans la mesure du possible, la composition politique du Parlement.

Le Bureau décide du budget de Parlement, conformément à la proposition des secrétaires; de l'organisation des services du Parlement conformément à la proposition du Secrétaire général, le statut juridique et économique du personnel du Parlement,

ainsi que sur les plaintes relatives à la création de groupes parlementaires ou des plaintes visant la composition des commissions parlementaires permanentes.

Le Bureau parlementaire, choisit le Secrétaire général parmi les trois candidats selon la proposition du Président du Parlement et conformément à la législation de la fonction publique.

Le Bureau parlementaire approuve le rapport annuel des activités parlementaires et décide de sa publication.

SECRETARIATS PARLEMENTAIRES

Les Secrétariats parlementaires, fonctionnant en étroite collaboration avec le Bureau parlementaire, sont chacun composés de trois députés, tandis que le Secrétariat parlementaire du budget est composé de cinq députés. Leur composition est approuvée par le Parlement par élection ouverte proposée par le Président du Parlement, après consultation avec les présidents des groupes parlementaires.

Les secrétariats parlementaires sont dirigés par les secrétaires du Bureau du Parlement, en accord avec les règles établies par le Bureau. Ils informent régulièrement le Président et le Bureau du Parlement des activités des secrétariats respectifs.

Groupes parlementaires:

- Parti démocratique
- Parti socialiste



CONSEILS PARLEMENTAIRES:

- Conseil des règles de procédure, Mandats et immunitaires;
- Conseil de législation

Les partis représentés au Parlement de l'Albanie

- Parti socialiste albanais, 65
- Parti démocratique d'Albanie, 50
- Mouvement socialiste pour l'intégration, 16
- Parti de la justice et de l'intégration, 4
- Parti républicain, 3
- Parti démocrate-chrétien d'Albanie, 1
- Parti d'Union des droits de l'homme, 1

Les Comités:

Le Parlement albanais dispose des 10 comités suivants:

- Comités ad hoc
- Comité des affaires juridiques, l'administration publique et les droits de l'homme
- Comité pour l'intégration européenne
- Comité sur la politique étrangère
- Comité des droits économiques et des finances
- Comité de la sécurité nationale
- Comité sur les activités productives, le commerce et l'environnement
- Comité du Travail, des Affaires sociales et de la Santé
- Comité de l'éducation et de l'information des médias
- Comité spécial. ❖

Président du Parlement Albanais

Illir Meta Rexhep



Illir Meta Rexhep (né le 24 Mars, 1969 dans Skrapar) est un homme politique albanais qui était le Premier Ministre de l'Albanie de 1999 à 2002. Il a été ministre des Affaires étrangères de 2002 à 2003 et de nouveau de 2009 à 2010, et il a été Président de Parlement albanais depuis 2013. Il a également occupé les postes de vice-premier ministre et ministre de l'Economie, du Commerce et de l'énergie, dans les deux gouvernements de gauche et de droite.

Education

Il est diplômé de la Faculté de l'Economie et de politique de l'Université de Tirana, où il a également poursuivi ses études postuniversitaires.

Illir Meta a été maître de conférences à la Faculté d'économie de l'Université de Tirana. Il a également donné des conférences dans plusieurs universités de renom et des académies d'outre-mer, y compris l'Université de Harvard, « London School of Economics » et de l'Académie européenne de Berlin.

Illir Meta parle l'albanais, l'anglais et l'italien. Il est marié et a deux filles et un fils.

Prix

En Mars 2012, Meta a reçu le Prix «Personnalité la plus positive dans la politique étrangère» pour 2010 par l'Institut international de IFIMES à Ljubljana. ❖



Nouvelles élections et réélections des Présidents des Parlements membres de l'UPCI: Les derniers mois ont été témoins de l'élection de nouveaux Présidents des Parlements Membres, alors que d'autres ont été réélus:

- 12 Janvier 2015 réélection de S.E. Mme Verónica Nataniel Macamo Dlovo, en tant que Présidente de l'Assemblée de la République du Mozambique;
- 27 Février 2015 élection de S.E. Mme Lucie Milebou-Aubusson, comme Présidente du Sénat du Gabon;
- 1er Mars 2015, élection de S.E.M. Mohamed Ali Houmed, en tant que Président de l'Assemblée Nationale de Djibouti;
- 12 Mars 2015, élection de S.E.M. Mian Raza Rabbani, comme Président du Sénat du Pakistan;
- 17 Mars 2015, réélection de S.E.M. Djibril Cavayé Yeguie, en tant que Président de l'Assemblée nationale du Cameroun;
- 17 Mars 2015, élection de S.E.M. Shukurjon Zuhurov, en tant que Président de la Majlisi Namoyandogon (Chambre des Représentants) du Tadjikistan;
- 4 Avril 2015, élection de S.E.M. Abdou Ousseni, en tant que Président de l'Assemblée de l'Union des Comores;
- 17 Avril 2015, réélection de S.E. M. Mahmasaid Ubaidulloev en tant que Président de la milli Majlisi (Assemblée nationale) du Tadjikistan;
- 25 Mai 2015, élection de S.E.M. Adrien Houngbédji, en tant que Président de l'Assemblée Nationale du Bénin;
- 26 Mai 2015, la réélection de S.E.M. Ali Larijani, en tant que Président du Parlement islamique d'Iran;
- 1er Juin 2015, élection de S.E.M. Ibrahim Ahmed Omer, en tant que Président du Majlis Watani (Assemblée nationale) du Soudan;
- 1er Juin 2015, élection de S.E.M. Omer Suleiman Adam, en tant que Président du Majlis Wilayat (Conseil des Etats) du Soudan;
- 7 Juin 2015 réélection de S.E.M. Mohammad Jihad al-Laham, en tant que Président du Majlis Al-Chaab (Assemblée du peuple) de la République arabe syrienne;
- 9 Juin 2015, élection de S.E.M. Yakubu Dogara, en tant que Président de la Chambre des Représentants du Nigeria;
- 9 Juin 2015, élection de S.E.M. Abubakar Olubukola Saraki, comme Président du Sénat du Nigeria;
- 10 Juin 2015, élection de S.E.M. Barton Ecosse, en tant que Président de l'Assemblée

Nationale du Parlement de la République coopérative du Guyana;

- 1er Juillet 2015, élection de S.E.M. Ismet Yilmaz, en tant que Président de la Grande Assemblée nationale de Turquie.



Afghanistan: Son Excellence, le Secrétaire Général de l'UPCI, Prof. Mahmud Erol KILIÇ a condamné et dénoncé fermement l'attaque perfide lancée par le mouvement Taliban contre le bâtiment du Parlement Afghan à Kabul.

Tout en exprimant son soutien à S.E. le Président du Parlement Afghan, Prof. KILIÇ a condamné cet acte criminel considéré comme une violation à l'inviolabilité du Parlement qui traduit les aspirations et souhait du peuple afghan pour un avenir sûr où prévalent paix et développement.



Iran: Le Président du Parlement Islamique d'Iran, Ali Larijani, dit que la coopération entre Téhéran et l'Union Européenne peut contribuer au règlement des crises au Moyen Orient.

L'Iran et l'UE ont des intérêts communs dans la promotion de la coopération, qui peut aider à améliorer la situation au Moyen Orient et mettre un terme aux menaces actuelles et d'apporter la paix et la solidarité au Moyen Orient, a dit Larijani, lors d'une réunion avec le Chef de la diplomatie étrangère des UE, en visite à Téhéran. Et d'ajouter que l'Iran et l'ensemble du bloc des 28 nations peuvent travailler de concert pour lutter contre le Terrorisme et le trafic de stupéfiant. Se référant aux conclusions des négociations nucléaires entre l'Iran et Groupe 5+1, Larijani a souligné la nécessité d'engagement mutuel à cet accord.

« Si l'accord nucléaire est approuvé (par le Parlement iranien), l'Iran s'engage à respecter les termes de cet accord et l'appliquera soigneusement, mais si la nation iranienne estime que le groupe 5+1 ne respecte pas ses obligations vis-à-vis de cet accord, les tables vont tourner », a dit Larijani, précisant que le Parlement iranien surveillera minutieusement la mise en œuvre de cet accord par l'autre partie.

Aussi, Dr. Larijani demande le développement des liens économiques avec les pays européens, en particulier les joint-ventures dans les domaines énergétiques et les secteurs de la technologie.

Pour sa part, Mogherini, a qualifié l'Iran comme un partenaire puissant et considérable pour l'UE, précisant le bloc cherche à revitaliser ses liens avec la République Islamique dans tous les domaines.

Elle s'est également félicitée de la promotion économique et des liens commerciaux avec l'Iran, ajoutant que les deux parties pouvaient coopérer dans la lutte contre le Terrorisme et le trafic de stupéfiant.

La haute commissaire de l'UE a ajouté que l'UE accorde une grande importance à la restauration de la stabilité et de la sécurité dans le Moyen Orient, précisant la coopération Iran-UE pourra apporter des résultats positifs pour la région.



Jordanie: S.E. Prof. Dr. Mahmud Erol KILIÇ, Secrétaire Général de l'UPCI a exprimé sa ferme condamnation de l'acte criminel perpétré par le groupe terroriste DAESH, contre le citoyen jordanien Maaz Kasasbeh. À cet égard, il a envoyé un message de condoléances à S.E. Atef Tarawneh, Président de la Chambre des Représentants de Jordanie. Voici le texte de ce message:


“Nous avons été choqués par le crime détestable et l'acte terroriste lâche qui a été commis par l'organisation terroriste DAESH entraînant le martyr du héros Maaz Kasasbeh. Nous condamnons, dans les termes les plus fermes, ce crime horrible dont les auteurs ont fait fi de l'inviolabilité de toute religion ou d'être humain. Cet acte abominable qui n'a rien à voir avec l'islam ou ses enseignements tolérants, doit être dénoncé et condamné par nous et par l'ensemble de la communauté internationale. Il nous incombe de faire tous nos possibles pour anéantir ce groupe terroriste lâche qui sème la terreur et la destruction sur la terre. Notre religion tolérante, l'islam, est une religion de miséricorde, de compassion et d'amour, et notre nation islamique doit rester solidaire et unie pour faire face à toute personne qui ose ignorer ou abuser ses nobles capacités. Il lui a présenté ses condoléances sincères et demandé de transmettre ce message à la famille du défunt, au peuple et aux dirigeants de la Jordanie frère.”




Palestine: Le Secrétaire général de l'Union parlementaire des Etats membres de l'OCI (UPCI), S.E. Prof. Mahmud Erol KILIÇ, a condamné dans les termes les plus fermes, le crime qui a conduit au martyr de l'enfant palestinien Ali Saad Dawabsheh à la suite de l'incendie de sa maison familiale dans le village de Doma sud de Naplouse par les colons sionistes.

Son Excellence a souligné que ce crime odieux qui a ébranlé la conscience mondiale s'ajoutait aux crimes israéliens abominables perpétrés par le gouvernement de l'occupation israélienne et

son armée contre le peuple palestinien désarmé. S.E. le Secrétaire général de l'UPCI a fait appel à tous les Parlements du monde et leurs gouvernements respectifs à déployer des efforts sérieux pour mettre fin à ces crimes odieux commis par l'occupation israélienne contre le peuple palestinien, et les a exhorté de prendre des mesures concrètes pour tenir les criminels responsables de leurs actes et de mettre fin à l'occupation israélienne.


 **Somalie:** S.E. Prof. Mahmud Erol KILIÇ, Secrétaire Général de l'UPCI, a exprimé sa condamnation et sa dénonciation du crime et d'acte terroriste à Mogadiscio qui a provoqué la mort des députés, des hauts fonctionnaires du gouvernement et d'un certain nombre de personnes innocentes en Somalie.

Le Secrétaire général de l'UPCI a présenté ses sincères condoléances aux familles des victimes, en priant Dieu Tout Puissant pour le prompt rétablissement des blessés.

 **Tunisie:** S.E. Prof. Mahmud Erol KILIÇ, Secrétaire Général de l'Union Parlementaire des Etats Membres de l'OCI (UPCI), a exprimé dans les termes les plus fermes, sa condamnation de l'attentat terroriste qui a visé le bâtiment du Parlement tunisien et le musée dans le quartier de Bardo à la capitale tunisienne qui a donné des victimes entre morts et blessés d'un certain nombre de personnes innocentes.

S.E. le Secrétaire Général de l'UPCI a présenté ses sincères condoléances aux familles des victimes, et a imploré Dieu Tout-Puissant pour le prompt rétablissement des blessés.

Le Secrétaire Général de l'UPCI a exprimé sa pleine confiance dans la capacité de la direction tunisienne à rétablir la sécurité et la stabilité en République sœur de la Tunisie.

 **Turquie:** Le président de la République de Turquie, S.E.M. Recep Tayyip Erdogan a annoncé que les élections auront lieu le 1er Novembre 2015, avec entretemps, un gouvernement intérimaire, dirigé par l'actuel Député, M. Ahmed Davutoglu. Cette étape a été atteinte après de plusieurs semaines d'efforts pour former un gouvernement de coalition avec la participation des partis d'opposition.

La dernière élection générale turque a eu lieu le 7 Juin 2015, tous les 85 districts électoraux de la Turquie pour élire 550 membres de la Grande Assemblée nationale. Ce fut l'élection générale de 24 dans l'histoire de la République turque, en élisant 25 Parlement du pays. Le résultat a été le premier parlement sans majorité depuis l'élection générale de 1999. Le Parti de la justice et du développement (AKP), qui avait gouverné la Turquie depuis 2002 258 sièges avec 40,9% des voix. Le principal parti d'opposition Parti républicain du peuple (CHP) ont également obtenu de pire que de leur résultat 2011, remportant 132 sièges avec 25,0% des voix. Le Parti du Mouvement Nationaliste (MHP) a vu une augmentation de leur part de voix, remportant 80 sièges avec 16,3% des voix. ❖

Délégation de l'UPCI discute à Bagdad, des dispositions pour la prochaine Conférence



Le dimanche 31/5/2015, la Délégation de l'UPCI, dirigée par S.E. Prof. Mahmud Erol KILIÇ, a eu des entretiens à Bagdad, avec S.E. le Président de la Chambre des Représentants de l'Iraq, Dr Salim Al-Jabouri sur les dispositions administratives et techniques pour la convocation de la 11e session de la Conférence de l'UPCI dans la capitale irakienne au début de l'année 2016.

Dr. Al-Jabouri a souligné que son pays déploiera le maximum d'efforts pour que la conférence soit couronnée de succès, en espérant que cela puisse conduire à renforcer la coopération entre les Membres de l'UPCI. Son Excellence a également exprimé l'espoir que la Conférence se pencherait sur les défis auxquels font face les peuples musulmans, principalement le terrorisme et l'extrémisme.

Dr Al-Jabouri a hautement apprécié le rôle de l'OCI dans le règlement des différends et des différences et à établir la paix dans la région.

Prof. KILIÇ a exprimé sa satisfaction quant à la rencontre avec le Président de la Chambre des Représentants irakienne et a salué le rôle de la Chambre dans le cadre de l'Union.

La réunion a été également assistée par S.E. le Premier Vice-Président de la Chambre des Représentants irakienne Cheikh Hamoudi Hammam et un certain nombre de députés. ❖

Le Secrétaire Général participe à la 42e Session du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères de l'OCI:

S.E. le Secrétaire Général de l'UPCI, Prof. Mahmud Erol KILIÇ, accompagné de Secrétaire Général Adjoint, a participé à la 42e Session du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères de l'OCI (CMA), tenue à Koweït, les 27-28 Mai 2015, sous le haut patronage de son Altesse Emir de Koweït, Cheikh Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah.

En marge de cette session, S.E. a rencontré S.E. le Secrétaire Général de l'OCI, Monsieur Iyad Medani, les deux parties ont discuté des moyens pour développer et renforcer la coopération OCI-UPCI. Le Secrétaire Général de l'UPCI a également rencontré un certain nombre de Leurs Excellences les Ministres des Affaires Etrangères et a échangé des vues sur l'Action Islamique Commune. ❖



Secrétaire général de l'UPCI présente ses condoléances au Président du Parlement Koweïtien



S.E. Prof. Dr. Mahmud Erol KILIÇ, Secrétaire Général de l'UPCI a exprimé son profond chagrin et sa désolation du décès de S.E.M. Jassem Mohammad al-Khorafi, ancien président de l'Assemblée nationale koweïtienne.

Dans son message de condoléances, envoyé à S.E.M. Marzouq Ali al-Ghanim, Président actuel de l'Assemblée nationale du Koweït, le

Secrétaire général de l'UPCI a souligné les activités remarquables de feu Al-Khorafi dans le domaine du travail parlementaire et humanitaire ainsi que dans ses fonctions officielles au Koweït.

M. KILIÇ a mentionné que feu al-Khorafi avait remarquablement contribué à l'état d'avancement de l'UPCI, et qu'il souhaitait faire progresser l'action parlementaire islamique commune visant à réaliser les objectifs et les aspirations de la Nation islamique glorieuse pour la solidarité, le progrès et la prospérité.

Son Excellence le Président de l'Assemblée Nationale de l'Etat du Koweït M. Marzouq Al-Ghanim a reçu dans son bureau, la délégation de l'UPCI, dirigée par S.E. Prof. Mahmud Erol KILIÇ, Secrétaire Général de l'UPCI qui lui a présenté ses condoléances pour le décès de l'ancien Président de l'Assemblée Nationale du Koweït, feu Jassem Al-Khorafi. D'autre part, les deux parties ont discuté lors de la réunion, du soutien aux initiatives visant à renforcer la coopération et la solidarité entre les Etats musulmans ainsi que d'agir pour unifier leurs positions dans les fora parlementaires internationaux de manière à servir les intérêts de ces Etats. ❖

Coopération entre l'UPCI et l'ICYF-DC

Un Mémorandum d'entente sur la coopération entre l'UPCI et le Forum de Jeunesse de la Conférence islamique pour le dialogue et la coopération (ICYF-DC) a été signé à Istanbul, République de Turquie, le 21 Janvier 2015 en marge de la 10e Conférence de l'UPCI.

S.E. le Secrétaire Général de l'UPCI Prof. Mahmud Erol KILIÇ a signé pour l'Union, et S.E.M. Elshad Iskandarov, le Secrétaire général ICYF-DC, pour la ICYF-DC, en présence du Président de la Grande Assemblée nationale de Turquie, M. Cemil Çiçek.

Le Mémorandum d'entente comprend un accord entre les deux parties sur: coordination et consultation entre l'UPCI et ICYF-DC; l'Échange d'informations et de documents; l'organisation des conférences et des séminaires conjoints; l'engagement mutuel concernant la mise en œuvre d'activités conjointes. ❖



Secrétaire Général a participé à la 3e Réunion du Comité Permanent de l'APM

S.E. le Secrétaire Général de l'UPCI a participé à la 3e Réunion du Comité Permanent de l'APM et les Séminaires internationaux sur la protection internationale face aux dangers qu'encourt le patrimoine culturel à Rabat, Royaume du Maroc, les 14-15 Mai 2015.

Son Excellence a prononcé un discours exhaustif dans lequel il a appelé à la coopération pour repousser l'extrémisme et leurs idées étrangères aux communautés, ainsi que d'accorder une prédominance à

la culture de paix, à la revitalisation du dialogue des cultures et, à la coexistence des civilisations et la promulgation des lois qui préserveraient le patrimoine et qui seraient applicables. Il a également rencontré S.E.M. Sergio Piazzi, Secrétaire Général de l'APM, et S.E.M. Mohammad Bidallah, Président de la Chambre des Conseillers du Royaume du Maroc et Président de l'APM, avec qui il a discuté des voies du renforcement de la coopération conjointe entre les membres de l'UPCI. ❖

Rédaction

Rédacteur en Chef:

Amb. Mohammadi Sijani

Principaux Rédacteurs:

Amb. Siddiq Yousif ABUAGLA

Ibrahim Ahmed DIRAR

Directrices de la Rédaction:

Sharareh FATHIZADEH

Tamila KARIMPOUR

Adresse:

34, Pesyan St. Moghadas

Ardabili,

Za'afaraniyeh - Tehran - Iran

Tel: +9821 22418860-1-2

Fax: +9821 22418858-59

Email: puic@puic.org

Site: www.puic.org